

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 88/2026**Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme BAFFALIE – Mme AMSELEM – M. GRANDGONNET – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – Mme SALGUES –
– M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI –
M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL – Mme FOREST – Mme ZARAGOZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX**OBJET : APPROBATION DE L'INSCRIPTION DE LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE "ENGAGE
POUR LE VEGETAL"***Rapporteur : monsieur Billet*

La charte régionale « **Engagé pour le végétal** », portée par la **FREDON Occitanie** (Organisme Vocation Sanitaire), est un dispositif d'accompagnement destiné aux collectivités et aux gestionnaires d'espaces verts (JEVI — Jardins, Espaces Verts et Infrastructures).

Elle succède aux anciennes démarches « Objectif Zéro Phyto » en élargissant son périmètre d'action au-delà de la simple gestion des pesticides.

1.Contexte et objectifs

La loi Labbé interdit l'usage de produits phytosanitaires de synthèse dans la majorité des espaces publics. La charte vise à dépasser la seule contrainte réglementaire en accompagnant la transition agroécologique et la préservation de la biodiversité en milieu urbain et périurbain.

Ses trois objectifs principaux sont :

- **Valoriser le végétal** comme levier de rafraîchissement urbain et de santé publique.
- **Préserver les ressources** (eau, sol, biodiversité) et adapter les aménagements au changement climatique.
- **Accompagner le changement** de pratiques auprès des agents techniques et sensibiliser les usagers.

2.Les 4 axes d'engagement

Le cahier des charges s'articule autour de quatre piliers opérationnels :

1. **Gestion durable des espaces verts**
2. **Préservation et développement de la biodiversité**
3. **Lutte contre les espèces invasives et à enjeux de santé publique**
4. **Communication et sensibilisation**

3.Démarche de labellisation et accompagnement

La charte propose une **démarche progressive sur 3 niveaux**, matérialisée par l'attribution de grenouilles (symbole historique du réseau) ou de distinctions certifiées par la FREDON.

Étape	Rôle de la FREDON Occitanie
Audit initial	Diagnostic du territoire et état des lieux des pratiques de gestion.
Plan d'action	Définition d'un programme d'aménagement et de gestion adapté aux enjeux locaux.
Accompagnement	Formations techniques, conseils phytosanitaires, outils de communication.
Évaluation	Visite de contrôle pour valider le niveau d'engagement et renouveler le label.

4. Publics concernés

La charte s'adresse à l'ensemble des acteurs publics et privés gérant des espaces ouverts :

- Communes et intercommunalités (EPCI).
- Départements et Région.
- Gestionnaires d'infrastructures (réseaux routiers, ferroviaires).
- Établissements de santé, campings et bailleurs sociaux.

A ce jour, la commune a déposé un dossier de candidature pour l'obtention du niveau 1.

Cette Charte n'engage aucun frais d'inscription et/ou de participation de la commune autre que les frais engagés sur la gestion des espaces verts de la commune au quotidien.

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'engagement à la Charte « Engagé pour le Végétal » de la commune.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Billet, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- D'approuver l'engagement de la Commune à la Charte « Engagé pour le Végétal » au niveau 1 ;
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY

La secrétaire de séance
Mireille VERJUX